

DEPARTEMENT DU LOT
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 44

AUTORISATION DE TIR DE FEU D'ARTIFICE

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 557-1 et suivants relatifs à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu la demande formulée par :

Nom / organisme : L'Amicale des Sapeurs Pompier DE Limogne en Quercy, M. Florent

PECHBERTY

Objet : Demande d'autorisation pour un tir de feu d'artifice

AUTORISATION

Le Maire de Limogne en Quercy

Autorise le tir d'un feu d'artifice le : dimanche 13 juillet 2025

Date : 13/07/2025

Heure : entre 22h00 et 23h30

Lieu : au stade de Limogne en Quercy

Cette autorisation est délivrée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

1. Le tir devra être réalisé par une personne qualifiée ou une société agréée.
2. Le feu d'artifice devra être conforme à la réglementation en vigueur.
3. Toutes les mesures de sécurité devront être prises afin de garantir la sécurité du public et des biens.
4. Un périmètre de sécurité devra être mis en place autour de la zone de tir.
5. Les services de secours (pompiers, gendarmerie/police) devront être informés en amont.
6. En cas de conditions météorologiques défavorables (vent fort, sécheresse, etc.), le tir pourra être annulé par décision du Maire.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 23 juin 2025

Affiché le 23/06/2025

Publication au registre le 23/06/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE